

## Soutien aux salarié-es de l'hôpital psychiatrique Pierre Janet au Havre

Depuis plus de deux semaines, les salarié-es de l'hôpital psychiatrique Pierre Janet au Havre, soutenu-es par une intersyndicale SUD, CGT, CFDT, sont en grève reconductible pour dénoncer les conditions d'accueil inacceptables des patient-es et leurs répercussions sur les conditions de travail.



Une sur-occupation des lits d'hospitalisation chronique et en augmentation constante, un manque de moyens tant humains que matériels lié à cette sur-occupation amènent à des situations en totale opposition avec notre éthique soignante. Cela génère une énorme souffrance au travail qui avait jusqu'à récemment tendance à amener les agents au repli sur leur souffrance.

Face à l'inertie de l'ARS (Agence régionale de santé), après plusieurs actions coup de poing comme l'invasion du conseil municipal, depuis mardi 26 juin, sept salarié-es occupent 24h/24h le toit de leur hôpital.

Les revendications sont claires, indispensables et urgentes ; création d'une unité supplémentaire pour accueillir les patient-es dans des conditions décentes avec les postes afférents soit création de 50 postes, arrêt de la polyvalence à tous les niveaux, suppression des lits supplémentaires, arrêt des fermetures des structures extérieures proches de la population, stagiairisation et titularisation des personnels contractuels, augmentation des personnels administratifs et techniques sans lesquels l'activité de soin n'est pas possible et concrétisation de la demande faite à l'ARS conjointement par la direction et l'intersyndicale de 13 postes pour la création d'un SICS (service infirmier de compensation et de suppléance) de nuit.

L'Union syndicale Solidaires appelle à venir soutenir massivement sur place les salarié-es en lutte de l'hôpital psychiatrique Pierre Janet au Havre ainsi que l'ARS et le ministère de la santé à répondre sans délai favorablement à leurs revendications.

"Soutien hôpital Pierre Janet au havre" ; <https://www.facebook.com/groups/1736092319761292>

Paris, 30 juin 2018